

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
RÉF : TA /

**ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISES (EDPM)**

**DEROGATION**

**GRAND CASINO DE BANDOL  
Centre-ville**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n° 5 en date du 15 juin 2020 réglementant la circulation des engins de déplacement personnel,  
VU la demande datée du 30 juin 2020 de madame Valérie Carayon assistante de direction au Grand Casino de Bandol - adresse mail : vcarayon@partouche.com - n° tél : 0494293130  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de l'opération de marketing pour la promotion du Grand Casino de Bandol

**- A R R E T O N S -**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté N°5 du 15 juin 2020 et en raison d'une opération de marketing pour la promotion du Grand Casino de Bandol, La circulation d'un employé du Grand Casino de Bandol sur un engin de déplacement personnel motorisé de type Gyropode, à allure modérée et celle du pas selon les circonstances, est autorisée, sur les trottoirs de la ville ainsi que sur la promenade quai de Gaulle devant les commerces et en zone piétonne :

**DU JEUDI 9 JUILLET 2020 AU LUNDI 31 AOUT 2020**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

**- 9 JUIL. 2020**



Fait à Bandol, le

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.